

## Le vetting un instrument de sécurité maritime

La communauté internationale a pris conscience des problèmes et risques présentés par le transport maritime en début du vingtième siècle.

Ses premières réactions se sont traduites par l'élaboration de conventions internationales dans le domaine du sauvetage en mer.



Par la suite, afin de faire face à l'aggravation du phénomène de pollution marine, d'autres mesures juridiques ont été adoptées en matière de la prévention de la pollution notamment celle des hydrocarbures, l'intervention en haute mer en cas de risque de pollution par les hydrocarbures, la compensation des dommages dues à des pollutions par les hydrocarbures, le contrôle des navires et enfin, la coordination dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures. ( suite page4)

## Convention cadre de coopération dans le domaine des applications des technologies spatiales

La convention cadre relative aux applications des technologies spatiales entre l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) et Sonatrach, a été signée le 09 avril 2006 par Monsieur le Président Directeur Général de Sonatrach et Monsieur le Directeur Général de l'ASAL au terme d'une cérémonie organisée à cet effet au Siège de la Direction Générale de Sonatrach.



La télédétection, le positionnement par satellite, les télécommunications spatiales constituent pour Sonatrach les instruments technologiques autour desquels seront développées différentes expériences pour l'aide à la prévention et la gestion des projets liés aux différents domaines de ses activités.

Ainsi, outre les domaines de la recherche et l'exploration pétrolières, de la cartographie des installations et des pipelines, cette coopération couvre différents aspects liés au HSE.

En effet, la convention concerne notamment :

- La surveillance et la sécurité des installations pétrolières ;
- La conception et la mise en œuvre de projets de développement durable liés aux activités du Groupe Sonatrach ;
- La préservation de l'environnement contre toute pollution susceptible d'être générée par l'activité pétrolière ainsi que la préservation du patrimoine naturel ;
- La formation du personnel dans les métiers relatifs à l'utilisation de la télédétection et des systèmes d'informations géographiques.

### Dans ce numéro :

Le vetting : un instrument de sécurité maritime	1-4
Convention cadre relative aux applications des technologies spatiales	1
Signature de la Décision portant organisation et fonctionnement du poste de commandement stratégique « CGU »	1
Sécurité Info	2
Environnement Info	3
Brainstorming sur la mise en place d'un standard vetting au sein du Groupe Sonatrach	4-5
Veille réglementaire	5
Événements/Manifestations	6
Glossaire / Agenda	6

## Décision relative à l'organisation et au fonctionnement du poste de commandement stratégique « CGU »

Monsieur Mohamed Méziane, Président Directeur Général de Sonatrach, a procédé le 05 avril 2006 à la signature de la décision portant organisation et fonctionnement du poste de commandement stratégique de gestion des urgences et des situations de crises «CGU», implanté au siège de la Direction Générale de Sonatrach.

Dans le cadre de la mise en place du poste de commandement en question, la décision a été transmise à toutes les Activités et Filiales du Groupe pour application.

La gestion des urgences et des situations de crise du Groupe Sonatrach est ainsi organisée en trois niveaux qui interviennent en fonction de la sévérité de l'incident :

- le niveau stratégique qui correspond au plus haut niveau de management ;
- le niveau tactique qui correspond au niveau régional ou zonal ;
- le niveau opérationnel qui correspond au site objet de l'incident.

Le poste stratégique objet de la présente décision, est activé par le Président Directeur Général en cas d'incident majeur. Ses missions consistent à gérer d'une manière globale l'incident, assurer la communication avec les parties prenantes concernées (internes et externes) et veiller à la poursuite de la gestion de l'activité pendant la période de perturbation.

### Workshop sur l'identification des risques



Dans le cadre du projet de gestion des urgences et crises « ICS », un workshop sur l'identification des risques «Hazard Identification», a été organisé les 06 et 08 mars 2006 au Business Center de l'hôtel Hilton.



Les travaux en ateliers lors du workshop relatif à l'identification des risques

Les objectifs visés par cette manifestation consistent à :

- ▶ identifier tous les incidents pouvant se produire sur chaque site ;
- ▶ identifier comment ces incidents pourraient se développer et s'étendre vers d'autres installations, les populations avoisinantes et l'environnement ;
- ▶ identifier les moyens de prévention et d'intervention

mis en place pour déceler, circonscrire et réduire la gravité des incidents ;

▶ assister à l'identification des incidents pouvant évoluer en crise ou qui menacent la capacité de Sonatrach à poursuivre ses activités.

Les travaux en ateliers, animés par les consultants de DNV, ont débuté par la projection d'un documentaire relatant des exemples concrets d'accidents qui se sont produits dans le monde afin d'inciter les participants aux ateliers à imaginer des accidents potentiels.

Les travaux de groupe ont permis de développer un registre standard des dangers. Ce registre détaille la liste d'incidents (accidents et crises)

pouvant se produire sur les sites et en dehors des sites. Pour chaque incident, il a été identifié les conséquences ainsi qu'une liste des moyens de sauvegarde. Cette dernière comprend des mesures de détection, des mesures de contrôle (réduisant la magnitude d'un incident), des mesures de mitigation (réduisant l'étalement potentiel d'un incident) et des mesures de réponse (permettant au personnel de quitter en toute sécurité le lieu de l'incident). Ce listing complet va aider à développer un standard général qui sera diffusé par la suite à tous les sites leur permettant ainsi de faire ressortir les risques spécifiques à leurs activités.



Exercice d'entraînement au niveau du Centre de formation RGIT



Poste de commandement de BP



Poste de commandement de British Gas



Poste de commandement de Nexen

Dans le cadre du projet ICS, une visite des installations pétrolières de la mer du nord, conjointement organisée par Sonatrach et DNV, a été effectuée par les cadres de Sonatrach, du 12 au 17 mars 2006.

Les quatre compagnies concernées par la visite sont BP, BG, Conoco-Philips et NEXEN ainsi que le Centre de formation et de perfectionnement RGIT (Robert Gordon Institut of Technology).

- BP est une compagnie disposant d'une organisation similaire à celle de Sonatrach
- NEXEN : Compagnie Canadienne nouvellement installée en Mer du Nord, en cours d'implémentation d'un système de gestion des urgences et des crises.
- CONOCO-PHILIPS : Compagnie Américaine de production de gaz, disposant de plusieurs installations. Par rapport à la fusion de Conoco et de Philips : exemple de gestion

de crise dans le cadre d'un partenariat.

- British Gas : possède une seule plate forme Offshore, sa principale activité est basée sur le partenariat.
  - RGIT : centre de formation spécialisé dans la formation et le perfectionnement du personnel des compagnies pétrolières sur la gestion des risques, la survie en mer, le secourisme et la lutte contre l'incendie.
- Pour les Cadres de Sonatrach, cette visite a été une opportunité pour :
- s'informer sur l'organisation de la gestion des urgences et des crises mises en place au niveau de ces compagnies qui exploitent des activités pétrolifères en mer du Nord
  - visiter et connaître le fonctionnement de leurs postes de commandement
  - adapter les bonnes

pratiques appliquées par ces compagnies aux spécificités de Sonatrach.

Le poste de commandement est une pièce maîtresse dans la gestion des urgences et des crises chez les différentes compagnies en Mer du Nord. Cette gestion se décline en trois niveaux : stratégique, tactique et opérationnel. L'opérationnel est équivalent à celui qui est adopté au niveau des unités de Sonatrach à travers les plans d'organisation interne.

Le poste de commandement tactique est chargé d'apporter le soutien matériel, humain et organisationnel au profit du poste opérationnel.

Le poste stratégique est chargé quant à lui de la gestion globale de l'information, d'apporter un concours à la demande du poste tactique et de coordonner les actions à l'échelle nationale.

### Système de gestion des urgences et des crises ICS « Visite des installations pétrolières à Aberdeen (Ecosse) »

**Forum des NOC (National Oil Companies) : le comité environnement**

Initié par Sonatrach en 2001, le NOC forum regroupe les compagnies pétrolières nationales afin de leur permettre de développer des espaces d'échange d'information et d'expériences pour faire face aux défis de la globalisation.

Le second forum organisé par Statoil, s'est tenu en Norvège et le troisième forum au Brésil les 24 et 25 avril 2005.

Ce dernier a été axé sur l'avenir de l'industrie pétrolière internationale, les tendances lourdes et les grands enjeux pour les compagnies nationales et a abouti à la création de trois comités :

- le comité Gaz naturel ;
- le comité Technologie ;
- le comité Environnement.

Sonatrach est représentée dans les trois comités.

Au cours des deux réunions du comité environnement qui se sont déroulées respectivement à Dhahran ( Arabie Saoudite) les 30 et 31 juillet 2005 et à Abu-

Dhabi (UAE) les 21 et 22 janvier 2006, l'accent a été mis sur l'identification et l'approbation des missions assignées au comité et les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'environnement.

La mission principale du comité environnement consiste à promouvoir la performance environnementale des compagnies pétrolières nationales à l'échelle internationale. A cet effet, le plan d'actions élaboré, vise à :

- entreprendre des projets d'intérêt commun aux compagnies membres du NOC-Forum afin de ressortir avec des solutions innovantes ;
- puiser dans les expertises techniques et managériales des compagnies membres pour aborder les problématiques environnementales d'application large ;
- partager l'expérience et les futurs plans environnementaux stratégiques entre les compagnies membres du NOC Forum ;

- recueillir les meilleures pratiques et les technologies en matière de maîtrise environnementale et les diffuser aux compagnies membres du NOC Forum ;

- promouvoir les projets en synergie avec les programmes environnementaux initiés par les organisations internationales (BM, FMI, ONU, etc...) ;

- publier et communiquer les expériences réussies par les compagnies membres dans les principaux forums et manifestations mondiales ainsi que dans les publications spécialisées.

Cette rencontre a également permis la formation de 5 groupes de travail pour la proposition et le suivi de projets dans les domaines suivants :

- ▶ Changement climatique.
- ▶ Feuille de route sur le management du carbone.
- ▶ Prévention, préparation et lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
- ▶ Gestion des eaux produites.
- ▶ Gestion des normes.

**Le comité Environnement**

**Président du comité :**

- Saudi Aramco
- Membres :**
- ADNOC (United Arab Emirates)
  - ONGC (India)
  - Sinopec (China)
  - NIOC (Iran)
  - QP (Qatar)
  - Petrobras (Brazil)
  - Sonatrach (Algeria)
  - Sonangol (Angola)



**Le Protocole de Kyoto**

est un [traité international](#) proposant un calendrier de réduction des émissions de [gaz à effet de serre](#), qui sont considérés comme une cause possible du [réchauffement planétaire](#). Il a été négocié à [Kyoto](#), au [Japon](#). Ouvert aux signatures le [16 mars 1998](#), arrêté le [15 mars 1999](#) et entré en vigueur le [16 février 2005](#). Ce protocole fait suite au [sommet de la Terre de Rio de Janeiro](#) en [1992](#). Il peut être ouvert aux 189 pays participant à la convention sur le climat de l'[ONU](#), mais il ne comporte d'engagement que pour 38 pays industrialisés, avec une réduction globale de 5,2 % des émissions de [dioxyde de carbone](#) d'ici [2012](#) par rapport aux émissions de [1990](#).

*Les gaz à effet de serre désignés par le protocole sont :*

- Le [dioxyde de carbone](#) (CO<sub>2</sub>);
- L'[hexafluorure de soufre](#) (SF<sub>6</sub>);
- Les [hydrofluorocarbures](#) (HFC);
- Les [hydrocarbures perfluorés](#) (PFC);
- Le [méthane](#) (CH<sub>4</sub>);
- L'[oxyde nitreux](#) (N<sub>2</sub>O).

**Atténuation des émissions de GES : Les Mécanismes pour un Développement Propre (MDP)**

Afin de lutter contre le phénomène des changements climatiques, les Etats ont élaboré sous l'égide des Nations Unies la convention cadre sur les changements climatiques qui vise la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Néanmoins, cela a été jugé insuffisant et des négociations intergouvernementales ont été menées à bien durant cinq années et ont permis l'adoption en 1997 du Protocole de Kyoto (PK) qui a introduit des engagements chiffrés en matière de réduction des émissions de GES des pays industrialisés sur la période allant de 2008 à 2012.

Afin d'aider ces pays industrialisés à atteindre leurs objectifs de réduction des GES, trois mécanismes dits de flexibilité ont été créés dont le mécanisme pour un développement

propre (MDP). En effet, le MDP permet à un pays en voie de développement d'obtenir des certificats de réduction des émissions appelés « crédit carbone ». Ces crédits peuvent être vendus à des pays développés ayant des objectifs de réduction des GES au titre du PK.

Des efforts et des investissements considérables ont été consentis pour la récupération des gaz torchés sur fonds propres par Sonatrach. Les actions entreprises ces trente dernières années ont permis une réduction très importante des émissions de gaz de torches, qui passent de **80% en 1970 à 7% en 2005**. Ce résultat a été atteint malgré une augmentation notable de la production. L'objectif de Sonatrach est de poursuivre dans cette voie.

C'est dans ce contexte que Sonatrach a entrepris depuis 2004

des projets pilotes MDP dans le cadre du GGFR (Global Gaz Flaring Reduction).

Ces projets consistent à récupérer les gaz torchés à Ohanet et à TFT.

Ces projets ont été exposés lors du séminaire sur le MDP, organisé par l'APRUE.

A l'instar d'autres compagnies et organismes nationaux et internationaux, Sonatrach a pris part à ce Séminaire International, sur « le mécanisme pour un développement propre : quelles opportunités pour le secteur de l'énergie » qui s'est tenu le 28 février 2006 à l'hôtel El Aurassi d'Alger.

L'objectif de cette journée a été :

- de comprendre et de se familiariser avec les mécanismes de flexibilité mis en place par le protocole de Kyoto, en particulier le MDP ;
- d'identifier des projets nationaux susceptibles de bénéficier de Certificats de Réduction d'Emissions .

## Le Vetting un instrument de sécurité maritime

« Contrôle de sécurité dans l'exploitation des navires et terminaux pétroliers » (suite de la page 1)

### Les Bases de données

**SIRE** élaborée par l'OCIMF avec la collaboration d'INTERTANKO (association des armateurs)

**Equasis**: concerne tous types de navires de commerce.

**EBIS** (European Barges inspections system) : concerne les barges pétrolières européennes.

**CDI** (Chemical Data inspection) : concerne les navires gaziers et chimiquiers.

**Mackenzie** : une base privée.

### L'OCIMF

Une association regroupant plus de 50 compagnies pétrolières, réparties à travers le monde, parmi elles, les compagnies majors.

L'objet de ce regroupement est d'harmoniser tous les efforts pour assurer une meilleure sécurité des opérations de transport des hydrocarbures par voie maritime.

### Brainstorming sur la mise en place d'un standard Vetting au sein du Groupe Sonatrach

La Direction Centrale HSE a organisé les 28 et 29 mars 2006 à l'Hôtel Hilton un brainstorming sur la mise en place d'un standard Vetting au sein du Groupe Sonatrach. Cette rencontre a permis de regrouper des représentants de l'ensemble des structures internes au Groupe Sonatrach, impliquées directement dans la chaîne de transport des hydrocarbures par voie maritime, il s'agit de :

- L'Activité COM et de ses filiales ; HYPROC SC et NAFTAL ;
- L'Activité TRC et sa filiale STH ;
- L'Activité AVAL et de ses filiales ; ENIP et NAFTEC
- La Direction Juridique.



Il faut dire que tous ces thèmes, et encore d'autres, ont fait l'objet de nombreuses conventions, protocoles et traités internationaux avec pour objet la réduction du risque sur la sécurité et l'environnement, présenté par le transport maritime des hydrocarbures, devenu de plus en plus important depuis le siècle dernier. Malheureusement, en dépit de tous ces accords internationaux et des efforts consentis, les accidents restent relativement fréquents et leur importance devient de plus en plus spectaculaire depuis la mise en service des navires de très gros tonnage (supertankers). Face à cette problématique, certaines compagnies pétrolières, qui disposaient d'une forte flotte de navires pétroliers, ont pris conscience de la lourde responsabilité que présenterait le transport maritime du pétrole. Ainsi, ces compagnies pétrolières ont décidé de sous-traiter cette activité et faire appel aux armateurs pour transporter leurs cargaisons tout en leur imposant un contrôle préalable appelé communément le Vetting (qui veut dire examen en terminologie française).

Apparu une première fois dans les années 80, il est devenu obligatoire de nos jours, par les compagnies pétrolières, notamment les « majors ».

Le Vetting est une inspection **privée**, qui ne figure sur aucun texte juridique ou convention internationale, néanmoins, elle est déterminante sur un plan commercial. Cela dit, même si le navire satisfait aux contrôles des Etats et sociétés de classification, il ne pourra prétendre à une part de marché des sociétés pétrolières s'il n'a pas subi au préalable une inspection privée Vetting.

Le Vetting est un processus qui résulte d'une démarche volontaire des sociétés pétrolière en matière **de prévention des risques**, qui ont adopté des critères internes assez rigoureux.

Les enjeux économiques et concurrentiels font partie aussi des principales motivations ayant conduit à la mise en place de ce processus, car les compagnies pétrolières ont beaucoup souffert des conséquences financières suites aux accidents des pétroliers et des effets négatifs sur leur image de marque. Les compagnies pétrolières, opérant au départ, en rangs dispersés, ont décidé en 1993 de se regrouper pour créer Oil Companies International Forum (OCIMF). L'objet étant d'harmoniser les procédures d'inspection et surtout de partager les informations sur les navires, à travers la création du SIRE (Ship Inspection Report), qui constitue une base de données informatisée, accessible aux membres du Forum.

Les procédures d'inspection ont, elles aussi été uniformisées à travers les différents documents utilisés, notamment le Vessel Particulars Questionnaire (VPQ), ou le Vessel Inspection Questionnaire (VIQ).

Sur le plan pratique cette forme d'inspection, très minutieuse, est plus opérationnelle que administrative, elle permet d'identifier tous les défauts « apparents » du navire puisqu'elle ne concerne pas la structure du navire, elle permet néanmoins de vérifier l'état de tout équipement touchant la sécurité du navire et à la prévention de la pollution du milieu marin.

Le management du navire et l'équipage sont aussi concernés par cette inspection.

### Comment s'effectue le Vetting ?

Avant de prétendre à un quelconque marché de transport du pétrole, gaz ou produit chimique d'une ou plusieurs compagnies ou fréquenter un terminal, les propriétaires des navires ou « armateurs » sollicitent ces compagnies pour subir le Vetting. Le service Vetting de la compagnie entame le processus par

l'examen du dernier rapport d'inspection du navire (en sa possession ou récupéré de la Base de données SIRE).

Le propriétaire du navire transmet à la compagnie pétrolière le Vessel Particulars Questionnaire (VPQ) renseigné sur l'état descriptif du navire (700 questions dont 25 objets de mises à jour périodiques). Le navire subit alors la visite de l'inspecteur envoyé par la compagnie. Le commandant de bord du navire assiste à cette inspection accompagné de proches collaborateurs.

**L'inspecteur** exploite le formulaire Vessel Inspection Questionnaire (VIQ) pour mener son inspection.

A l'issue de ce travail, il informe le commandant de bord des résultats de l'inspection pour d'éventuels commentaires à émettre et afin de mener les actions correctives immédiates avant de signer le document. Le questionnaire renseigné et signé par l'inspecteur et le commandant de bord est transmis au service Vetting de la compagnie.

Le traitement des informations contenues dans le VIQ permet au service de prendre la décision, soit d'accepter le navire ou de le refuser.

L'évaluation se fait par le **Vetteur**, qui à travers le calcul de points recueillis par le navire évalue l'acceptabilité ou non moyennant des coefficients accordés à un certain nombre de questions (en fonction de leur pertinence). Le résultat est alors transmis au navire, accompagné des remarques relevées avec un délai de mise en conformité.

L'OCIMF est aussi destinataire des résultats sans les détails, il est ainsi possible de s'informer sur un navire s'il est bon ou s'il se retrouve sur la liste noire.



### Brainstorming sur la mise en place d'un standard vetting au sein du Groupe Sonatrach (suite de la page 4)

L'ouverture officielle de ce brainstorming s'est faite par Messieurs Ali HACHED, Vice-président Commercialisation et Madjid Ait ALLAK, Directeur Central HSE.



La première matinée a été consacrée à la présentation du sujet sous ses différents angles, à travers cinq communications ayant pour objets :

- Le Vetting d'une manière générale (historique, objet, objectifs, acteurs, etc);
- Le cadre législatif régissant le domaine maritime (lois, décrets et conventions internationales);
- Un Benchmark auprès des grandes compagnies internationales qui ont une expérience avérée dans ce domaine ;
- Les enjeux commerciaux et autres ;
- La sécurité des terminaux à hydrocarbures.

Au cours des travaux en atelier qui ont débuté l'après midi du premier jour, les participants ont entamé les travaux de réflexion autour de la question «starter» du brainstorming : Quelle stratégie adopter pour le Vetting? (Faire en propre ? Faire faire ? Ou bien faire avec ?)

Les résultats de cette phase ont permis de recenser les conditions de mise en oeuvre suivantes :

1. Constituer un groupe (task force) d'experts ;
2. Adhérer à l'OCIMF ;
3. Mettre à niveau les terminaux pétroliers par rapport aux standards en la matière ;
4. Mettre en place une organisation interne (en charge du vetting) à Sonatrach ;
5. Définir les rôles, missions, procédures, responsabilité de chaque acteur ;
6. Former et développer des compétences dans le domaine.

Pendant la deuxième phase, chaque proposition a été affectée à un sous groupe et a fait l'objet de recommandations sous forme de plan d'action pour la mise en oeuvre. Enfin, ces travaux ont donné lieu à une série de recommandations et plans d'actions devant permettre au Groupe Sonatrach d'engager une démarche globale pour la mise en place de ce standard.

### Emissions atmosphériques : Publication d'un nouveau Texte

Il s'agit du décret exécutif n° 06-138 du 16 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur contrôle.

En application de la loi 03-10, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, un nouveau décret exécutif réglementant les émissions atmosphériques vient d'être publié au journal officiel.

Ce nouveau texte définit un certain nombre de règles auxquelles devrait se conformer tout exploitant d'une installation générant des émissions atmosphériques.

D'une manière générale, les exploitants ont 05 ans pour mettre en conformité leurs installations par rapport aux nouvelles valeurs, exception faite pour le secteur pétrolier qui dispose d'un délai plus long (07 ans) fixé par la loi 05-07, relative aux hydrocarbures (**à préciser qu'il ne reste que six (06) ans aux pétroliers pour mettre en conformité leurs installations**).

Dans tous les cas, le nouveau texte fixe des valeurs limites, plus larges, auxquelles devraient se conformer les exploitants, en attendant la mise en conformité de leurs installations (**tolérances des valeurs limites des industries anciennes**).

Ce nouveau texte définit les modalités de contrôle des rejets atmosphériques en imposant un **autocontrôle ou auto surveillance** de la part des exploitants. Cela dit, l'exploitant est désormais dans l'obligation d'effectuer (ou faire effectuer) sous sa responsabilité une série de mesures du taux de la pollution générée par ses installations, dont les résultats doivent être consignés sur un registre spécifique qui sera accessible lors des opérations de contrôles périodiques et inopinés devant être effectuées par les représentants de l'administration en charge de la protection de l'environnement. Néanmoins, les méthodes d'échantillonnage, de conservation et de manipulation des échantillons ainsi que les modalités d'analyse sont effectuées selon les normes algériennes en vigueur.

### Déchets : Publication de la nomenclature

En application de la loi 01-19 relative à la gestion des déchets et notamment l'article 5, une nomenclature sur les déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux vient d'être publiée au journal officiel. Il s'agit du décret exécutif n° 06-104 du 29 Moharram 1427 correspondant au 28 février 2006.

### Publication



### CD- ROM sur les textes législatifs régissant la santé, la sécurité et l'environnement

Un CD-ROM relatif aux textes législatifs régissant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement vient d'être édité par la Direction Centrale HSE.

Cette base de données qui vient renforcer les outils de travail déjà existants dans le domaine HSE, est mise à la disposition de l'ensemble des Activités, des Structures Centrales et des Filiales du Groupe Sonatrach.

Ce CD-Rom permet une recherche des textes législatifs HSE par thème et par année de publication depuis 1964 jusqu'au 20 mars 2006. Il présente également les structures des administrations chargées de la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, ainsi que les instruments judiciaires internationaux ratifiés par l'Algérie dans le domaine HSE.

**Le CD-ROM peut être obtenu à titre gracieux auprès de la Direction Centrale HSE Sous Direction Promotion et Valorisation Direction Générale de Sonatrach - Djenane El Malik - Hydra- Alger.**

## Glossaire HSE

Ce glossaire a pour objectif de fournir des définitions simples et objectives de mots et formules fréquemment utilisés dans le domaine HSE.

♣ **Benchmarking** : la démarche consiste à se comparer au meilleur de la catégorie pour en déduire les idées de progrès. Il ne s'agit pas forcément de se comparer à un concurrent direct, des comparaisons peuvent être faites entre des secteurs différents et au sein d'une même entreprise.

♣ **Etude de danger** : Etude qui expose les dangers que peut représenter l'installation en cas d'accident en décrivant les accidents susceptibles de se produire, leur cause (d'origine interne ou externe), la nature et les conséquences. D'autre part, elle doit justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur.

♣ **Gaz à effet de serre (GES)** : les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Ils contribuent à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre.

♣ **Incident** : Événement provoquant un **accident** ou risquant d'entraîner un accident. C'est un événement non souhaité survenu au cours du travail n'ayant pas entraîné des lésions corporelles.

## Agenda

• **Conférence Annuelle des Cadres HSE** sous les thèmes :

- Sécurité des travailleurs et des installations
  - Comportement humain
- 22 et 23 mai 2006 à l'hôtel Hilton d'Alger.

• **Célébration de la Journée mondiale de l'environnement**

- ▶ Conférence placée sous le thème : le développement durable : une préoccupation permanente du secteur de l'Énergie et des Mines. Le 04 juin 2006, à la salle Othmane Khouani, siège de la Direction Générale de Sonatrach
- ▶ Exposition relative à l'énergie, l'environnement et l'investissement social, du 31 mai au 05 juin 2006 au théâtre de verdure, Alger.

## Journées d'Études « Risk Management et Assurance »



Dans le cadre du processus de modernisation de la fonction assurance et dans la mise en place de la politique de gestion des risques et

des assurances que compte adapter le Groupe Sonatrach, les missions du conseil confiées au consultant Gras Savoye s'articulent autour de :

- Organisation des formations « Risk Management et Assurances » aux Cadres de Sonatrach.
- Assistance de Sonatrach dans la maîtrise d'ouvrage relative au choix et à l'implémentation d'un système d'information de gestion des risques.
- Assistance de Sonatrach dans la maîtrise d'ouvrage relative aux choix d'un consultant permettant la valorisation du patrimoine industriel de Sonatrach.
- Assistance de Sonatrach dans la mise en œuvre du projet de cartographie des risques des sites et complexes majeurs.

• Assistance de Sonatrach dans le suivi des recommandations de prévention des risques industriels, à la suite des visites de prévention effectuées entre 2003 et 2005 (40 sites industriels exploités par Sonatrach, ses partenaires et ses filiales).

• Assistance de Sonatrach dans la rédaction du dossier de présentation des risques de Sonatrach aux marchés de la réassurance.

Dans ce contexte, des journées d'études sur le risk management ont été organisées par Sonatrach en collaboration avec le Consultant Gras Savoye.

Cette rencontre qui s'est tenue à l'hôtel Sheraton d'Oran les 28 février et 01 mars 2006 était marquée par la participation d'Experts du domaine et a porté essentiellement sur :

- le plan d'actions assurance ;
- les principaux outils du Risk Management ;
- le Risk Management et l'Assurance au sein d'autres Entreprises : cas de TOTAL, STATOIL et AZF;
- les assurances et gestion des risques chez Sonatrach.

## Formation HSE

### Le système de permis de travail

Le système du permis de travail est l'outil le plus important de gestion des risques lors de la réalisation de travaux. C'est en effet un système efficace de planification, de contrôle et de coordination des travaux qui doivent être réalisés conformément aux règlements et normes de sécurité en vigueur et ce, pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ce système doit être mis en œuvre au niveau de toutes les structures du Groupe Sonatrach.

À cet effet, une formation de formateurs consacrée au référentiel du système de permis de travail élaboré par la Direction Centrale HSE, a été dispensée à une quarantaine de cadres du Groupe qui seront appelés à assurer sa déclinaison et son adaptation au sein des structures. Cette formation s'est déroulée en deux sessions :

- ▶ la première a eu lieu au niveau du centre de formation régional de Hassi Messaoud, du 11 au 15 février 2006 et a concerné le personnel des Activités Amont, TRC, ACT et les Filiales suivantes : ENGETP, ENSP, ENGCB, ENTIP, ENAGEO, ENAFOR.
- ▶ la seconde formation s'est déroulée à Arzew

du 18 au 22 février et a concerné l'Activité AVAL et les filiales : NAFTAL, ENIP, HELIOS, HYPROC, EGZIA, EGZIK et ENAC.

### La gestion des sites pollués

Une formation sur la gestion des sites et sols pollués a été organisée à l'hôtel Hilton au profit des Cadres du Groupe Sonatrach. L'objectif visé par cette formation a été de cerner le contexte et acquérir les outils méthodologiques nécessaires à la hiérarchisation des sites potentiellement pollués. La démarche est structurée selon les étapes suivantes :

- Visite préliminaire ;
- Diagnostic initial ;
- Tableau récapitulatif des sources ;
- Schéma conceptuel d'exposition ;
- Evaluation simplifiée des risques ;
- Classification des sites .

Ces moyens devront être adaptés et dimensionnés pour chaque site. L'aspect réglementaire, la typologie des pollutions et des sources de pollution de l'environnement ainsi que la stratégie d'échantillonnage des différents milieux ont été également abordés au cours de cette formation.